



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
18 JUIN 2013**

PRÉSENTS :

Mme	I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme	V. MORON, Vice-Présidente
Mme	C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
Mmes	M. CALAME, M. GAY, T. MARET, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
MM.	R. BONO, C. BRUHIN, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER
M.	R. GUNTER, Maire
M.	P. BOUVIER, Adjoint
M.	X. BEUCHAT, Adjoint

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h05.

M. Gunter annonce qu'il souhaite ajouter un point 7 à l'ordre du jour et explique que, suite à la concertation du Service de la surveillance des communes, l'adoption du règlement concernant la politique du logement de Chancy (point 6) doit se faire au travers d'une délibération (point 7).

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

L'ajout du point 7 est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2013

Moyennant une légère rectification en page 2, le procès-verbal est approuvé, par 10 oui et 1 abstention.

2. PRESTATION DE SERMENT DE MME MAUD GAY

Mme la Présidente donne lecture de la formule de serment, selon l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. A l'appel de son nom, **Mme Maud Gay** lève la main droite et prête serment en disant « je le jure ».

Il est pris acte que **Mme Maud Gay** est dûment assermentée, conformément à la loi.

3. DÉSIGNATIONS

a) Désignation d'un nouveau membre de la commission des finances

Suite à la démission de M. Viret, **Mme Calame** propose la candidature de **Mme Gay**.
Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette désignation.

M. Bouvier rejoint la séance.

b) Désignation d'un nouveau membre de la commission de la circulation et sécurité routière

Suite à la démission de M. Viret, **Mme Calame** propose la candidature de **Mme Gay**.

Mme la Présidente met cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette désignation.

c) Désignation d'un nouveau membre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs

Suite à la démission de M. Viret, **Mme Calame** propose la candidature de **Mme Stroudinsky**.

Mme Maret demande s'il est possible d'ajouter une deuxième personne.

Mme la Présidente soumet au vote l'adjonction d'une personne supplémentaire à cette commission.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Mme Maret propose alors la candidature de **Mme Gay**.

Mme la Présidente soumet la candidature de **Mme Gay** au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette désignation.

Mme la Présidente soumet la candidature de **Mme Stroudinsky** au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette désignation.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Sortie du Conseil municipal

Mme la Présidente annonce que la sortie du Conseil municipal aura lieu le 21 septembre prochain et que selon le sondage effectué tous les Conseillers seront présents.

5. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Fermeture de la douane de Chancy II et route de contournement

M. Gunter informe les Conseillers de la réponse reçue de Mme Kunzler au courrier de la Commune du 8 avril relatif à la fermeture de la douane de Chancy II. Celui-ci indiquait non seulement la fermeture officielle de la douane mais également l'augmentation du trafic pendulaire dans la commune, la dangerosité y étant liée et le besoin croissant d'une route de contournement qui résoudrait passablement de problèmes de circulation.

M. Gunter procède à la lecture de la lettre de Mme Kunzler, qui se résume à la compréhension parfaite de la problématique de la circulation à Chancy mais précise cependant que « au regard des charges de trafic des points d'entrée sur le canton et de la situation difficile des finances cantonales, la construction d'une route d'évitement du village de Chancy n'est pour l'heure pas une priorité de l'Etat. Cependant et conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 19 janvier 2011, relatif à l'approbation du plan directeur communal, la Direction générale de la mobilité reste à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche traitant ce projet de route d'évitement. ».

M. Gunter conclut en disant qu'il s'agit du même discours qu'elle avait tenu lors de sa venue à Chancy il y a presque une année. Dans l'arrêté du Conseil d'Etat, il est stipulé que la Commune est invitée à mettre en place un groupe de travail pour étudier les différentes variantes possibles, leur faisabilité et leur nécessité, groupe qui ne s'est réuni qu'une seule fois jusqu'à présent. Parallèlement, la Commune a demandé un devis pour la suite des travaux à son mandataire, M. Weil, d'Urbaplan. A cet effet, un crédit a été voté pour 2013 et M. Weil a donc été chargé de rédiger un cahier des charges et sélectionner une équipe pluridisciplinaire afin d'étudier les différentes possibilités dans le but de préparer les séances avec les services cantonaux concernés. D'ici la fin de l'année et compte tenu des futures élections cantonales, rien ne va évoluer. Il faudra donc patienter, voire changer de stratégie, mais en aucun cas abandonner.

M. Meylan demande si c'est la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie qui est chargée de ce sujet et suggère, si tel est le cas, que cela soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Bono demande s'il serait opportun d'entamer une action plutôt avant les élections compte tenu de l'axe important que cela représente pour l'entrée dans le canton.

M. Beuchat pense que le sort du village n'intéresse que très peu le reste du canton, 1'000 personnes (donc des voix) étant malheureusement peu en rapport avec 400'000 habitants.

Mme Calame est d'accord avec **M. Beuchat**. Elle précise qu'il est toujours intéressant d'agir avant les élections pour les sujets attirant beaucoup de monde. Elle pense qu'il est plus utile de préparer un bon dossier et prendre acte que Mme Kunzler ne semble pas indifférente aux préoccupations routières de Chancy.

M. Hugon demande si cela ne devrait pas être du ressort de la commission de la circulation et sécurité routière (comme lors de la législature précédente). Il propose un vote pour savoir dans quelle commission ce sujet devrait être renvoyé puisque certaines personnes avaient choisi cette commission pour pouvoir en parler.

M. Bruhin évoque l'éventualité de créer une commission ad hoc, réunissant des membres des deux commissions citées précédemment.

M. Beuchat précise que cela a un sens uniquement si le sujet s'inscrit dans une durée déterminée. Or dans le cas présent, il s'agit d'un sujet qui va durer des années. Il serait donc plus judicieux de le traiter directement dans le cadre du Conseil municipal. Il indique en outre que lorsque le groupe de travail sera formé, l'Exécutif transmettra de façon officielle lors des séances du Conseil, les conclusions et informations qui en découleront. Ce qui permettra à tous les Conseillers de pouvoir se prononcer sur le sujet.

M. Gunter propose que si lors de ces discussions, un concept valant la peine d'être approfondi surgit et concerne plus une commission que l'autre, il serait effectivement intéressant de le renvoyer dans la commission concernée. Il n'est pas certain que le groupe se réunisse d'ici à l'automne, (à cause des élections), il est en effet important qu'il soit représentatif des différents services de l'Etat (Directeurs). Si l'ordre du jour du Conseil municipal de septembre est léger, il serait possible d'envisager une discussion à ce sujet.

M. Hugon suggère que les Conseillers préparent leur séance afin qu'elle soit plus efficace.

M. Bruhin souligne qu'il serait judicieux que quelques membres de chaque commission préparent un dossier de fond afin de préparer le terrain. Notamment avec un historique fourni et documenté (plans ...).

M. Beuchat pense qu'un groupe rédigeant un historique n'est pas utile, tous les documents étant à la mairie.

M. Hugon indique qu'il serait judicieux de créer ce dossier pour que tous les Conseillers soient au courant.

M. Beuchat indique que **M. Gunter** peut tout à fait préparer un dossier à communiquer aux Conseillers.

M. Bruhin insiste pour faire la recherche lui-même afin de présenter au Conseil un rapport complet comprenant le climat politique en cours, les finances de l'Etat à l'époque ...

M. Beuchat propose que **M. Bruhin** se base sur le résumé transmis par l'Exécutif, puis le complète avec les éléments issus de ses recherches dans les archives.

Mme Calame pense qu'il faudrait trouver un moyen de rassembler les témoignages de la gêne engendrée par cette route qui traverse ce village. Effectuer un recensement de ce qui se passe régulièrement, bouchon, enfants en danger, pourrait appuyer grandement le besoin de la route de contournement.

Mme Putton se demande s'il faut appeler la population à témoigner via le journal communal ou le faire de façon plus officielle au travers du mandat de la Commune avec Urbaplan ?

M. Gunter indique que l'étude d'Urbaplan est effectivement un des éléments que l'on pourrait faire valoir et souhaite que les chiffres officiels de 2008 soient réactualisés (7000 voitures/jour à cette époque). Les données techniques / chiffrées sont assez porteuses, les témoignages recueillis pourraient les enrichir.

M. Meylan demande s'il existe un canevas pour conduire ce projet, une ligne avec des points précis à résoudre.

M. Gunter mentionne l'existence d'un cahier des charges en train d'être réalisé par Urbaplan. En parallèle, **M. Weil** contacte les services de l'Etat pour connaître certains éléments manquants avant de poursuivre les discussions avec le groupe de travail. Toutes ces informations seront bien évidemment transmises au Conseil. Afin d'être en mesure de finaliser cette étude, certaines sociétés spécialisées devront être mandatées. Toutefois, à ce moment-là, la Commune risque de se trouver face à un problème financier qui théoriquement devrait être à la charge de l'Etat. En effet, l'Etat met à disposition ses employés mais ne semble pas intéressé à payer les études liées à la route d'évitement. Toutefois, il s'agit bien d'une route cantonale et ce n'est donc pas à la Commune de payer.

M. Hugon pense que le canevas a été posé dans le plan directeur communal (3 variantes possibles de la route de contournement) mais que cela n'a pas été retenu au niveau du plan directeur cantonal.

b) Site internet de la Commune

M. Gunter rappelle le vote d'un montant supplémentaire au budget 2013. Il tient à remercier **M. Bono** pour les contacts entrepris avec les différentes sociétés et son aide sur le sujet.

A la suite d'un rendez-vous très instructif, le choix s'est porté sur la société I-Com.ch (antenne romande de I-Web). Il s'agit d'un des leaders au niveau des sites internet des villes et communes suisses (plus de 400) dont une dizaine genevoise. Cette société propose un vaste choix de modules adaptables à la taille de la Commune et se tient constamment informée des mises à jour des obligations légales et des évolutions technologiques.

Selon le besoin de Chancy, la solution choisie coûte entre CHF 9'500.-- et CHF 10'800.-- pour la mise en place + un coût annuel de CHF 2'200.-- pour la maintenance comprenant les mises à jour, certaines modifications demandées par la Commune et l'amélioration continue pourvue par la société. Le budget actuellement prévu s'élève à CHF 13'000.--, se répartissant comme suit : CHF 5'000.-- non utilisés en 2012, CHF 5'000.-- pour 2013 et CHF 3'000.-- correspondant au remboursement du travail non effectué suite à la faillite de la première société mandatée pour construire le site internet.

M. Bono complète en précisant que la construction initiale du site se fait sur une base, qui peut toujours évoluer et s'étoffer avec d'autres modules complémentaires. Tout ce qui va être intégré au niveau juridique suisse ou/et cantonal, ainsi que sur le plan de la sécurité, sera suivi sur le site de la Commune et donc d'un grand bénéfice pour Chancy. Leur service est très performant depuis plus d'une dizaine d'années.

M. Bouvier indique que l'ajout des programmes type « location de salle » ou « gestion immobilière » pourrait se faire très facilement par l'installation de modules supplémentaires.

M. Hugon demande quelles sont les prochaines étapes d'un point de vue pratique.

M. Bono répond que dès le contrat signé, différentes phases vont être planifiées de façon à ce que cette création se fasse efficacement et rapidement. Durant les trois prochains mois, I-Com va collecter les données, proposer différents design et travailler en collaboration avec l'Exécutif et le secrétariat afin de créer un véritable partenariat. L'objectif est une validation des données à l'automne et une réalisation d'ici la fin de l'année.

c) Nouvelles fouilles au bois de Fargout

M. Gunter communique que de nouvelles fouilles ont lieu dans le bois de Fargout à l'endroit où les fours à tuiles ont été mis à jour.

M. Gunter a rencontré M. Zoller, archéologue, qui avait à l'époque insisté pour continuer les fouilles, persuadé de trouver autre chose. Sa persévérance a payé, puisqu'il a finalement découvert les fondations d'un temple antérieur aux fours de plus ou moins 2 siècles. D'ailleurs, dans le cadre des journées du patrimoine, les 7 et 8 septembre prochains, des visites y seront organisées. De plus amples informations seront publiées dans le ChancYlien à paraître.

d) Ecole

M. Bouvier annonce l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire, à savoir à ce jour, 161 inscriptions par rapport à 138 écoliers (2012 - 2013).

Cet accroissement étant présumable, un budget avait été prévu afin d'équiper une classe supplémentaire. Au final, deux classes (une de petits, une de grands) seront aménagées durant l'été.

e) Jardin d'enfants - Garderie des Crocolions

M. Bouvier confirme que finalement, au terme des inscriptions (8 juin), les Crocolions offrent des places à tous ceux qui le demandaient soit au minimum deux matinées par semaine. Une seule famille souhaitait inscrire leur enfant trois fois par semaine et cela a pu être accordé.

M. Bouvier résume la situation en ces mots :

- toutes les matinées sont complètes (24 enfants par matin);
- il reste encore des places le jeudi après-midi pour les « pré-scolaires » (dernière année avant l'école);
- les inscriptions seront ouvertes à la rentrée et selon leur nombre, la discussion s'ouvrira sur l'éventuel engagement d'une animatrice à ce moment-là.

M. Bouvier précise encore que le budget social va exploser pour la période 2013 - 2014 puisque ces prestations sont directement liées au nombre d'habitants. Il souhaite que la commission des finances fournisse un tableau (fromage) reflétant l'évolution et les prévisions des demandes liées au budget social durant ces dernières et prochaines années.

M. Bouvier ajoute que des travaux (réfection des sols, peintures et quelques aménagements) débuteront le 3 juillet et se termineront mi-août. Ils seront effectués conformément au budget.

f) Restaurant scolaire et parascolaire

M. Bouvier informe qu'à ce jour, il y a entre 75 et 77 enfants inscrits pour midi (actuellement 55 à 60) et entre 47 et 55 (au lieu de 20 à 27) pour les activités surveillées de 16h00 à 18h00. Afin de parer à cette augmentation, quelques changements auront lieu, à savoir :

- les 4h seront pris dans le réfectoire et plus dans la pièce du haut;
- seule la table des petits sera préparée à l'avance, les grands se serviront sur le modèle cafétéria.

Toutefois, il reste surtout un problème au niveau du vestiaire, le hall d'entrée faisant 2m50 de long sur 1m20 de large. Il est donc impossible d'y accueillir 70 vestes d'hiver et autant de paires de chaussures !

M. Bouvier sollicite la commission des bâtiments et travaux pour faire des propositions sur l'augmentation de la capacité des vestiaires de ce bâtiment. A l'origine une véranda avait été prévue à cet effet, acceptée au budget puis refusée par la commission des travaux.

Mme Calame demande s'il est envisagé d'organiser plus de bénévoles.

M. Bouvier lui indique que les bénévoles actuels sont largement suffisants. Si toutefois les membres de la commission des affaires sociales, sports et loisirs souhaitent s'investir c'est avec plaisir qu'ils seront intégrés dans le tournus. Il précise encore qu'à l'heure actuelle, le restaurant scolaire fonctionne quotidiennement avec 1 dame de cuisine , 1 aide de dame de cuisine, 1 bénévole, 4 animatrices du GIAP (2 pour les petits, 2 pour les grands).

g) Bibliothèque

M. Bouvier communique que suite aux discussions concernant la venue des classes à la bibliothèque, une solution est en passe d'être trouvée avec Mme Wenger, responsable de la bibliothèque, le Directeur de l'établissement et les enseignants. Une réponse favorable devrait donc être transmise aux enseignants d'ici la rentrée.

h) Rencontre de la commission des affaires sociales, sports et loisirs avec les jeunes de Chancy

M. Bouvier explique que suite aux différents problèmes rencontrés avec les jeunes de Chancy, ceux-ci ont sollicité une entrevue avec la commission des affaires sociales, sports et loisirs. La discussion s'est avérée intéressante, ouverte et constructive. Tout le monde semble avoir compris que la collaboration entre les jeunes et les autorités devait aller dans les deux sens.

Mme Maret ajoute qu'après un début quelque peu difficile, la discussion s'est effectivement développée de façon positive.

i) Salle communale

M. Bouvier informe que l'installation des serrures sur les tiroirs de la cuisine de la salle communale a été effectuée.

j) Promotions 28 juin

M. Bouvier annonce que la remise des livres se fera le 24 juin directement en classe sauf pour les 8 P qui le recevront lors de la cérémonie du 28 juin 2013. Il convie les Conseillers à participer au cortège des promotions qui démarre à 19h00 dans le préau de l'école.

k) Trottoir route de Bellegarde - Pougny

M. Beuchat signale que le projet déposé par le génie civil, actuellement en instruction, pose un problème à la commission des monuments et des sites (CMNS). En effet, la création du trottoir implique l'élargissement de la route et donc une modification des talus qui comportent des traces ponctuelles d'une ancienne voie romaine. Une lettre a été envoyée afin d'appuyer le génie civil.

M. Gunter pense que le dossier du trottoir devrait se décanter d'ici à l'automne. Il précise qu'il a souvent de la peine à comprendre les différents départements, car si le canton souhaite favoriser la mobilité douce, quand un projet est proposé, il y a toujours une commission pour voter à l'inverse.

l) Réfection du pont de Chancy

M. Beuchat rappelle que le département souhaite mettre le pont en circulation alternée et donc de réduire la bande passante. Les « micros-trottoirs » envisagés n'étant pas satisfaisants, un préavis défavorable a été rendu en ce sens. Mais l'Etat n'en a pas tenu compte et le projet va passer en force. L'option de la passerelle pour mobilité douce n'est pas envisagée par manque de moyen. Il est dommage que le pont soit en réfection pour être conforme aux normes statiques et que paradoxalement il n'est montré aucune considération pour les normes en matière de mobilités douces.

m) Eglise protestante

M. Beuchat stipule que la CMNS n'est pas favorable à ce que le presbytère soit rasé pour être remplacé par la construction d'un immeuble.

n) Chemin des Carrés 33

M. Beuchat indique que l'autorisation de construire a été délivrée récemment. Il déplore que depuis l'élection de M. Longchamp au Conseil d'Etat, il s'avère que la plupart des préavis de la Commune n'apparaissent plus dans le texte juridique des décisions d'autorisation de construire (dans la rubrique « préavis à respecter »); ils sont uniquement mentionnés tout à la fin du texte pour information, et n'ont donc aucune valeur juridique. Il ne comprend pas la stratégie des instances cantonales souhaitant passablement construire sur les Communes et parallèlement ne les écoutant pas du tout. Il souhaite en faire part à M. Longchamp notamment parce que les

commissions communales concernées se réunissent pour donner des préavis sensés et effectuent donc un travail qui n'est absolument pas valorisé.

M. Hugon demande si une communication médiatique pourrait attirer l'attention de l'Etat sur son manque de considération pour ses Communes.

Mme Calame pourrait faire paraître un article résumant toutes les contrariétés subies par la Commune alors qu'elle a accepté une conséquente augmentation de population et que de ce fait elle a relayé activement la politique de logement cantonale. Toutefois, n'ayant plus de représentant de Chancy au Grand Conseil cela rend les choses plus difficiles car la Commune est moins visible.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA POLITIQUE DU LOGEMENT DE CHANCY

Mme la Présidente passe la parole à **M. Meylan**.

M. Meylan précise que la commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de rédiger un règlement court et efficace. Il précise en outre que les critères de priorités ne sont pas listés par ordre hiérarchique.

M. Gunter remercie la commission ainsi que **M. Beuchat** pour leur travail. En effet, la seule modification du règlement proposé a consisté à respecter les recommandations du Service de la surveillance des communes, à savoir que l'approbation dudit règlement peut être faite par l'Exécutif mais que si elle est consentie par le Conseil municipal, elle doit faire l'objet d'une délibération.

7. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'adoption du règlement de la politique de logement de Chancy

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton demande si l'information sur le pont doit déjà être publiée dans la prochaine édition du Chancilien (juin 2013).

M. Beuchat souhaiterait que ce dossier soit complet dans l'édition de l'automne.

Mme Putton indique que la brochure pour les nouveaux habitants sera prête en septembre. En outre, elle lance un appel à un membre supplémentaire pour cette commission.

Il restera vain.

b) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

M. Meylan a visité le chantier et l'a trouvé propre et bien tenu. Il est conduit rapidement et les prévisions annoncées pour mai 2014 seront vraisemblablement maintenues. Il y a un grand parking souterrain, les 5 pièces en duplex sont intéressants (étage). Dès septembre, **M. Meylan** indique qu'il participera aux réunions de chantier.

c) Déprédations

M. Schopfer demande des nouvelles sur les diverses déprédations constatées à Chancy.

M. Bouvier devrait avoir des nouvelles via la commune de Bernex, car le tag fait à Chancy a déjà été vu dans d'autres communes.

d) PV du mois d'avril

Mme Calame regrette d'avoir voté l'approbation du procès-verbal compte tenu notamment de la mention des noms des personnes concernées au point 7.

M. Gunter lui rappelle que ce type d'information se transmet normalement à huis clos. Ceci a été fait uniquement dans le but de faire cesser les rumeurs circulant dans le village. Il rappelle que le jugement rendu par la chambre administrative est public donc il n'y avait pas de raison que cela reste anonyme au niveau de la Commune. Une proposition à l'amiable est toujours attendue.

Mme la Présidente lève la séance à 21h40.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

